

INFORMATIONS ET CRITERES DE SELECTION : BOURSES DE STAGE MASTER 2

➤ *Le principe :*

L'IHECS encourage les stages internationaux (ou en Flandre) et recherche toutes les aides financières qui pourraient soutenir ces stages.

Le Bureau International Exchanges de l'IHECS (1) gère les bourses centralisées par l'école (bourses ERASMUS, Hors-Europe et Belgica) et (2) sert d'intermédiaire pour les bourses extérieures.

(1) **Les bourses de stage octroyées par l'IHECS** financent des stages réalisés dans **une seule entreprise ou organisme**, pour **une durée minimum de 2 ou 3 mois** selon le type de bourse (9 semaines minimum pour les stages Erasmus en Europe et Belgica et 13 semaines minimum pour les stages hors Europe).

(2) Par ailleurs, l'**ARES** (*Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur*) propose des « bourses de voyage » réservées aux étudiants qui réalisent un stage (ou un travail de fin d'études) sur une thématique de développement dans un pays en développement (voir documents ARES sur Cléo : IHECS International – Bourses de stage).

L'**AUF** (*Agence universitaire de la francophonie*) propose des bourses pour les stages qui se déroulent en Afrique subsaharienne ou dans un pays du pourtour méditerranéen (voir documents AUF sur Cléo : IHECS International – bourses de stage).

Toutes les informations relatives à ces bourses (ARES et AUF) seront disponibles sur l'onglet mobilité de l'I-Campus. Ces dossiers sont centralisés à l'IHECS mais gérés par l'ARES et l'AUF qui sélectionnent les candidats.

(3) Il existe aussi d'autres sources de financement accessibles exclusivement aux étudiants qui font une démarche individuelle (AWEX, Rotary Club, WBI¹, BIJ...): pour celles-ci, nous encourageons les étudiants à se renseigner et à effectuer les démarches individuelles requises.

L'**AIESEC**, dont un bureau a ouvert à l'IHECS, propose un éventail très intéressant de stages (voir <https://opportunities.aiesec.org>).

¹ http://www.wbi.be/fr/services/service/effectuer-stage-entreprise-letranger-cadre-ses-etudes-wbi#.V_8xwMICxoM

Les bourses octroyées via le Bureau International Exchanges ne sont cumulables avec AUCUNE autre bourse (sauf exception pour les bourses AUF). Le nombre de bourses attribuées par l'ARES et l'AUF étant très limité, nous encourageons les étudiants qui postuleront à ces bourses à également déposer un dossier de demande de bourse à l'IHECS, ce dernier dossier n'étant pris en considération que si l'étudiant n'obtient pas de bourse de l'ARES ou AUF.

Attention : un étudiant qui aurait pu postuler à une bourse de voyage ARES et qui décide de postuler uniquement à la bourse IHECS ne sera pas considéré comme prioritaire lors du classement des bourses octroyées par l'IHECS.

Les étudiants peuvent toujours faire appel au Conseil Social de l'IHECS.

Les responsables de section sont en charge de la validation des stages et de leur contenu. Le Bureau International Exchanges gère **uniquement** les **bourses** de stage (et les documents administratifs qui y sont liés).

➤ **La période :**

Second semestre de la 2^{ème} année de Master.

➤ **Les bourses :**

1. Bourses Erasmus EUROPE

Il s'agit de bourses pour un stage **de 2 (9 semaines minimum) à 3 mois (13 semaines minimum)** en **Europe** (hors Belgique). Ces bourses sont financées par le programme européen Erasmus +. Tout étudiant a le droit de bénéficier, durant son parcours académique, d'une bourse Erasmus « cours » et d'une bourse Erasmus « stage ». Les étudiants qui sont déjà partis en séjour Erasmus en Bachelier 3 peuvent donc encore bénéficier de la bourse Erasmus « stage ». Ils ne seront toutefois pas prioritaires dans la sélection.

Les montants des bourses individuelles sont fixés par la Commission qui impose des taux mensuels basés sur le coût de la vie dans le pays de destination.

PAYS	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni, Luxembourg	Autriche, Chypre, Allemagne, Grèce, Pays-Bas, Portugal, Malte, Espagne, France, Italie	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, République Tchèque, Slovénie, Turquie, Croatie
	520€	470€	420€

Attention, les étudiants ne peuvent pas effectuer leur stage dans leur **pays de résidence** (par exemple, un étudiant **résident** au Luxembourg ne peut effectuer son stage dans ce pays).

2. Bourse HORS EUROPE

Ces bourses sont alimentées par le fonds FAME (Fonds d'Aide à la mobilité étudiante de la Fédération Wallonie Bruxelles) et/ou sur fonds propres de l'IHECS et concernent les pays non couverts par le programme Erasmus. Elles financent des stages de 90 jours (3 mois) – ni plus, ni moins. Si l'étudiant décide de prolonger son stage, il le fera sans bourse.

Les bourses sont composées d'un **forfait de voyage** calculé en fonction de la distance de la destination (voir tableau ci-dessous) **et** d'une **allocation mensuelle de séjour** pour 3 mois de stage. Pour l'allocation de séjour, une distinction entre les étudiants allocataires d'une bourse d'études de la FWB et les non allocataires est opérée. Le montant mensuel forfaitaire est fixé à 100€ pour les non allocataires et à 200€ pour les étudiants allocataires d'une bourse d'études de la FWB l'année qui précède la mobilité (2017-2018).

Tranche kilométrique	Forfait
Entre 100 et 499 km	90,00 €
Entre 500 et 1999km	137,50 €
Entre 2000 et 2999 km	180,00 €
Entre 3000 et 3999 km	265,00 €
Entre 4000 et 7999 km	410,00 €
8000km ou plus	550,00 €

Ainsi, par exemple un étudiant boursier qui effectue un stage à New York (près de 6000km) recevra : 410€ d'allocation de voyage et 600€ (3 x 200€) d'allocation de séjour ; un étudiant non boursier, pour ce même stage recevra 410€ + 300€.

Un étudiant boursier à Beyrouth recevra 265€ (près de 3000km) + 600€ ; étudiant non boursier 265€ + 300€.

3. Bourses Belgica

Le programme Erasmus Belgica propose des bourses **forfaitaires** de 100€ par étudiants pour des stages de **2 à 3 mois** en **Flandre** et à Bruxelles si le stage s'effectue en néerlandais.

Un complément logement de **100€ par mois** est attribué aux étudiants qui prennent un logement sur place (hors de Bruxelles) et qui en fournissent la preuve.

➤ Visas et permis de travail :

Les étudiants sélectionnés pour un stage hors Europe **sont tenus d'obtenir le visa ou le permis de travail requis. Ils doivent fournir une copie du visa ou permis de travail afin d'être autorisés à partir en stage.**

1. USA : les étudiants en stage aux USA doivent obtenir le Visa J-1

Pour ce visa, les étudiants sont obligés de passer par un organisme extérieur. Nous avons précédemment travaillé avec *Parenthèse* à Paris www.parenthese-paris.com mais d'autres organismes offrent un service similaire. Il y a par ailleurs, l'organisme *InterExchange* à New York qui propose différentes remises et qui a l'avantage de ne

passer par d'autres intermédiaires. Pour plus d'informations, voir : <https://www.interexchange.org/camp-usa/summer-jobs/need-j-1-visa-sponsorship-go-interexchange/>

Pour postuler pour le Visa J-1, vous devez d'abord obtenir un document appelé DS2019 agréé par le Département d'Etat américain. Faites les démarches à l'avance car il faut plus ou moins 2 mois pour obtenir les documents requis (et votre organisme d'accueil aura plusieurs documents à remplir). Sachez aussi que ce visa est très coûteux (l'ensemble des frais liés à l'obtention du visa s'élèvent pour un séjour de 3 mois à environ 1000 € et le double en formule urgente).

2. Canada : les étudiants doivent obtenir un Permis de travail.

Deux procédures sont possibles:

- Partir avec le *Programme Vacances-Travail (programme Expérience internationale Canada)*

Il existe plusieurs étapes principales:

- a) Vérifier son admissibilité
 - b) Créer un compte EIC pour obtenir une clé GC
 - c) Déposer sa candidature pour un PVT
 - d) Invitation ou non à présenter une demande
- a. Assurez-vous tout d'abord que vous êtes admissible au programme Expérience Internationale Canada (EIC) donnant accès au PVT en utilisant l'outil disponible sur le site CIC. Remplissez dans un premier temps le questionnaire sur l'onglet « Déterminez votre admissibilité » : https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/outil-venir-canada.html?_ga=2.236183937.1045194172.1521465493-1421422714.1520955225

Ensuite, répondez aux différentes questions pour savoir si vous pouvez participer au programme. A l'issue du questionnaire, vous obtiendrez un numéro de référence personnel. Gardez-le précieusement.

- b. Prochaine étape : créer un compte et obtenir une clé électronique appelée **clé GC** (elle constitue la première étape sécurisée qui permet de créer un compte MonCIC). Pour cela, inscrivez-vous ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/compte.html>. Une fois la clé GC obtenue, vous serez redirigé vers les services de CIC en ligne. Inscrivez-vous et rentrez votre code de référence personnel comme il vous le sera demandé.
- c. Une fois votre compte créé, vous devez alors déposer une demande de candidature pour la catégorie EIC qui vous correspond, à savoir, le Permis Vacances-Travail. Vous intégrerez alors le « bassin de candidats » de cette catégorie. Pour information, un bassin est : « un groupe de candidats admissibles déjà inscrits qui ont créé et présenté leur profil dans une ou plusieurs catégories d'EIC ».

Une fois fait, il vous reste à attendre que les autorités canadiennes vous demandent de leur envoyer une Invitation à Présenter une Demande (IPD) de permis de travail. Puisqu'il s'agit d'un tirage au sort, certains recevront cette chance, d'autres pas si la demande de PVT Canada est supérieure au nombre de Visas disponibles. Il existe un calendrier reprenant plusieurs dates de rondes d'invitations.

- d. Après avoir reçu et accepté l'invitation à présenter une demande (IPD), vous pouvez formuler une demande de permis de travail pour Expérience Internationale Canada (<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/eic/presenter-demande-permis-travail.html>).

Attention ! Vous avez 10 jours pour accepter ou refuser l'invitation et ainsi entamer le processus en appuyant sur « Démarrer la demande ». Nota Bene : une fois l'invitation acceptée, vous disposez de 20 jours, que vous ayez accepté l'invitation au jour 1 ou au jour 10, pour soumettre votre demande de permis de travail sur l'interface de l'immigration canadienne. Vous devez pour cela compléter d'une part le formulaire en ligne de demande de permis de travail ; en joignant les documents puis, en effectuant le paiement des frais et enfin en soumettant le tout (concernant les documents requis, il est fortement recommandé d'avoir préparé les documents justificatifs sous format électronique : examen médical ou preuve de votre prise de rendez-vous, CV, photos d'identité, photocopie de passeport).

Formulaire en ligne

Complétez comme il se doit le formulaire en ligne en renseignant tous les champs obligatoires. Fausses réponses, erreurs ou omissions pourraient conduire tout bonnement à un refus. Une fois votre demande validée, une liste complète de documents justificatifs sera générée automatiquement et à télécharger.

Règlement des frais

Préparez-vous à régler en ligne par carte bancaire les frais de participation. En 2017, ils s'élevaient à 126 Dollars canadiens (inscription au programme EIC) ainsi que 100 Dollars supplémentaires pour le permis de travail à proprement parler. Les frais seront remboursés en cas de refus de votre demande ou de retrait de votre part avant l'obtention de votre lettre d'introduction.

- Obtenir un **permis de travail** en bonne et due forme.

Voir : <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/index.asp>

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/emploi.asp>

Cette formule n'est pas conseillée car il y a peu de chance qu'elle soit acceptée.

- e. Pour les **autres pays hors Europe** : les étudiants doivent se renseigner eux-mêmes sur les démarches de recherche afin de partir légalement en stage.

➤ **Sélection :**

Éligibilité :

Les conditions pour être éligible pour une bourse de stage à l'étranger ou en Flandre, sont les suivantes :

- avoir le statut d'étudiant régulier de l'IHECS ;
- proposer un stage qui a préalablement été validé par la section et fournir tous les documents signés qui le prouvent → Voir procédure.

Tout étudiant a droit à postuler à une bourse de stage ERASMUS, même s'il a obtenu précédemment une bourse pour un séjour Erasmus « cours ».

Les bourses Erasmus Belgica et bourses sur budget FAME (hors Europe) quant à elles ne peuvent être attribuées qu'une seule fois durant le parcours académique de l'étudiant. Ainsi les étudiants ayant bénéficié d'une bourse Belgica pour un séjour « cours » en Bachelier ne peuvent postuler à la bourse Belgica pour leur stage mais ils peuvent postuler aux bourses Erasmus Europe ou hors Europe. Les étudiants ayant bénéficié d'une bourse hors Europe pour un séjour « cours » en Bachelier ne pourront plus bénéficier d'une bourse Hors Europe mais pourront bénéficier d'une bourse Erasmus ou Belgica.

Tous les organismes d'accueil ne sont pas éligibles aux bourses Erasmus. Ne sont pas acceptés, les stages dans :

- Les institutions européennes et autres organismes de l'UE y compris les agences spécialisées : http://europa.eu/about-eu/agencies/index_fr.htm
- Les organisations chargées de la gestion des programmes européens (ex : Agences nationales). Attention, les ambassades et les consulats sont éligibles.

Critères de sélection :

Nous essayons de soutenir un maximum de stages. Si les dossiers sont complets, les procédures et deadlines respectées et les stages validés et soutenus par la section, les dossiers ont de grandes chances d'être sélectionnés.

Les dossiers sont acceptés en fonction des budgets disponibles.

Si les budgets ne nous permettent pas de soutenir toutes les demandes, une sélection sera opérée suivants deux critères :

1. Priorité aux étudiants qui n'ont pas bénéficié d'une bourse de mobilité en Bachelier (Europe ou Hors Europe).
2. Classement sur résultats académiques

Nous proposons aux étudiants dont les dossiers qui, faute de budget, n'ont pas été sélectionnés, s'ils décident de confirmer leur stage sans bourse, de rendre un dossier appelé « bourse zéro ». Si un second financement est alloué à l'IHECS (ce qui arrive régulièrement) des bourses seront attribuées rétroactivement aux dossiers de bourse zéro.

➤ **Procédure :**

Les étudiants intéressés devront entreprendre les démarches personnelles qui leur permettront de **trouver un stage qui rentre dans les critères exigés par la section** afin qu'il soit validé par celle-ci.

Le dossier de candidature comprend DANS L'ORDRE:

- Le formulaire de candidature imprimé et **signé** (le lien sera disponible plus tard). Attention : d'abord imprimer le formulaire AVANT de cliquer sur « envoyer » sinon vous ne savez plus l'imprimer par la suite.
- Les copies de la convention de stage (training agreement) et du volet pédagogique (pedagogical terms and conditions) de l'IHECS, signés par **toutes** les parties (cette condition est obligatoire);
- Seulement si vous partez hors Europe : le document « conditions particulières liées à la réalisation d'une activité académique dans un pays étranger ».

Attention : votre section exigera probablement des versions originales de certains documents (convention, volet pédagogique), **veillez donc à nous rendre des copies de celles-ci et non les documents originaux.**

Rappel pour les durées minimum du stage : en Europe et en Flandre durée minimum de 60 jours, hors Europe durée minimum de 90 jours.

Le dossier de candidature est à déposer dans le casier (143) de Margaux Burton à l'accueil de l'IHECS au plus tard pour le **vendredi 16 novembre 2018 à 16 heures.**

Les candidats sélectionnés seront avertis **dès que possible**.

Ceux-ci recevront un Vademecum et seront invités à se rendre au Bureau International Exchanges pour les démarches administratives.

➤ **Qui décide ?**

Un comité de sélection constitué du directeur des études et des responsables de section. Les étudiants non sélectionnés disposent d'un droit de recours auprès de la direction de l'IHECS, le recours devant être introduit dans les 3 jours ouvrables qui suivent la publication de la sélection.

➤ **Sous-location de votre kot :**

Nous sommes toujours à la recherche de logements pour les étudiants Erasmus qui arriveront au second semestre. Si vous voulez sous-louer votre kot, faites parvenir une petite annonce en français et en anglais à erasmus-in@ihecs.be. L'annonce doit être complète: le logement est-il meublé ?, prix ?, charges ?, colocation ?, etc. N'oubliez pas de donner vos coordonnées. Nous ne faisons que transférer les annonces aux étudiants, le reste des démarches de location est à votre charge.

➤ **Coordonnées du Bureau International Exchange:**

Bureau International Exchanges de l'IHECS

4° étage du « Bord de Verre », 58-60 Rue de l'Étuve, 1000 Bruxelles

Tél : 02 549 55 37

Heures d'ouverture pour les étudiants : du mardi au vendredi de 9h à midi.

Personne de contact : Margaux Burton (margaux.burton@galilee.be)

➤ **Avertissement:**

Dans le cas où il resterait du budget à allouer, nous prévoyons un deuxième appel dans le courant du mois de janvier. La priorité sera évidemment donnée aux étudiants ayant rendu un dossier de candidature complet au 1er appel (deadline au 16 novembre).